

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/06/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/06/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/06/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250623-2025JUIN23_211-DE
	3.2.1	Biens immobiliers

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

8

Séance Publique ordinaire du **23 juin 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 juin 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERRE
M. Patricia MARROCQ
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Projet de cession de la parcelle cadastrée CL 272
sise Avenue Ville de Saint Louis

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Par délibération en date du 19 mai 2025, le Conseil municipal a décidé de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée CL 272 d'une superficie de 142 m², afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Cette décision faisait suite à la demande de M. Didier SERE, propriétaire des parcelles contiguës CL 24 et CL 261, sise au 23 Avenue Ville de Saint-Louis, souhaitant acquérir cette emprise afin de régulariser les limites de sa propriété.

La procédure de déclassement étant désormais achevée, il convient de procéder à la cession de ladite parcelle au profit de M. Didier SERE, au prix symbolique de 1 € le m², soit un montant total de 142 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de fixer le prix de vente de la parcelle cadastrée CL 272 à 1 € le m²,
- de mettre à la charge de M. Didier SERE l'ensemble des frais liés à cette cession (acte notarié, etc.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN





Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 JUIN 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 JUIN 2025